

## Déclaration d'option pour les binationaux Franco-algériens / Franco-suisse / Franco-israéliens

### Quelles sont les pièces à fournir ?

**La déclaration en quatre exemplaires que vous trouverez à cette adresse :**

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Journee-de-defense-et-citoyennete-Service-National/Service-national-pour-les-binationaux>

**Les photocopies, en un seul exemplaire des documents suivants :**

- L'attestation de recensement ;
- La pièce d'identité française recto/verso ;
- La pièce d'identité ou passeport algérien / israélien / suisse ;
- L'extrait d'acte de naissance avec filiation **de moins de 3 mois**, ou la photocopie de votre livret de famille (pages des parents et page vous concernant) ;
- Le justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation du fournisseur d'énergie) **datant de moins de 3 mois** ;
- une enveloppe timbrée (lettre verte) à votre nom et adresse.

➤ *Pour les déclarations des franco-suisse et des franco-israéliens, merci de ne pas dater et signer les documents.*

**Ces documents sont à transmettre par voie postale à cette adresse :**

**Préfecture de Paris  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique  
5, rue Leblanc  
75911 PARIS CEDEX 15-**

Pour toute question concernant la déclaration **uniquement** :

[Pref-affaires-generales@paris.gouv.fr](mailto:Pref-affaires-generales@paris.gouv.fr) / Tel : 01 82 52 47 74

Pour toute question concernant la journée d'appel, s'adresser au centre du service national de la jeunesse de Paris

[csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr) / Tel : 09 70 84 51 51